



VUE D'ENSEMBLE

UNICEF/SWZK00177/Pirozi



Enfants au Centre Gavroche, Bucarest, Roumanie.

Au cours des douze prochains mois, quelque 3 500 enfants de moins de 15 ans mourront de dommages corporels et de manque de soins dans les nations les plus riches du monde. En Allemagne et au Royaume-Uni, deux enfants meurent chaque semaine, trois en France. Tous les ans, plus d'un million d'enfants sont victimes de la traite à l'échelon international. Plus de 300 millions d'enfants dans le monde travaillent, certains d'entre eux dans des conditions dangereuses ou bien sous la contrainte. Quotidiennement, les enfants des rues luttent pour leur survie en Europe et en Asie centrale, exploités par des criminels, esquivant la police. Un enfant scolarisé sur dix est en butte à la violence à l'école, et certaines agressions sont si traumatisantes que le suicide apparaît comme le seul moyen d'y échapper.

Ces chiffres publiés par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail et les Nations Unies montrent que les enfants de notre région sont aussi exposés à la violence que dans n'importe quelle autre région du monde. Nous ne pouvons prétendre être plus

développés ou plus civilisés car les chiffres démontrent le contraire. Derrière chaque cas qui fait la une des journaux et émeut la population, il y a des milliers d'enfants dont l'existence se résume à des statistiques. La violence à l'égard des enfants est cachée et corrosive. Elle détruit des vies et des potentialités et engendre des sociétés qui acceptent l'inacceptable, à savoir que des enfants soient l'objet de sarcasmes, ne mangent pas à leur faim, soient battus à coups de pied ou à coups de poing, soient torturés.

La violence revêt des formes extrêmement différentes et peut se déclencher partout où les enfants vivent – au sein de leur famille, dans la rue, à l'école, à l'assistance publique ou dans une famille d'accueil. Toute personne qui entre en contact direct avec les enfants, c'est-à-dire les parents, les dispensateurs de soins, les proches, les membres de la communauté, un autre enfant, les enseignants, les policiers, sont des auteurs potentiels de violence. Toutefois, quelle que soit la nature des violences et le lieu où elles sont perpétrées, leurs causes profondes sont souvent les mêmes, à savoir :

La discrimination – Qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, le handicap, la maladie ou l'orientation sexuelle, la discrimination légitime les comportements violents. Dans les services sociaux, éducatifs ou sanitaires, elle peut entraîner l'exclusion sociale de groupes ethniques tels que les Roms, aggravant la vulnérabilité des enfants vis-à-vis de la violence.

La tolérance sociale – Les pays d'Europe et d'Asie centrale n'ont pas, en matière de violence, le même seuil de tolérance. Par exemple, presque tous les pays tolèrent les châtiments corporels comme moyen d'imposer une discipline aux enfants. Ces attitudes traduisent la façon dont les individus réagissent, s'agissant à la fois de leur propre comportement et de la faible proportion de cas de violence signalés.



VUE D'ENSEMBLE

La pauvreté et la pression sociale – Les études sur la mortalité des enfants maltraités au sein de leur famille dans les nations riches montrent que, parallèlement à la surconsommation de drogue et d'alcool, la pauvreté et le stress semblent être étroitement liés à la maltraitance des enfants et au manque de soins*. Au pire, la pauvreté s'est avérée être un facteur essentiel dans plusieurs conflits mondiaux qui ont dressé des communautés l'une contre l'autre.

Toutefois, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant garantit l'intégrité physique, la sécurité et la dignité des enfants et les Etats ont élaboré des lois pour mettre un terme à la violence... n'est-ce pas?

Il y a, pourtant, quelque part un chaînon manquant entre la théorie et la pratique. Il est temps de le découvrir et d'agir.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a lancé un projet pour mettre fin à la violence. Comme il faut, dans un premier temps, se faire une idée précise de ce qui se passe, il a chargé le professeur Paulo Sérgio Pinheiro de diriger une étude mondiale sur la violence à l'égard des enfants. L'étude décrira la situation d'aujourd'hui dans quatre environnements différents, à savoir l'école, la famille, les institutions et la collectivité. Des informations sur chacun de ces cadres de vie figurent dans le présent dossier qui indique quelles données nous possédons actuellement, quelles mesures ont été prises pour s'attaquer aux problèmes et ce qu'il faut faire à l'avenir. Certaines questions comme le harcèlement et la maltraitance sont déjà au centre des préoccupations de nombreux gouvernements; d'autres, telles que les pratiques traditionnelles préjudiciables et la violence dans les institutions ainsi que la formation des jeunes, sont prises en compte depuis moins longtemps. Cependant, toutes ces questions ont un point commun: nous manquons de données fiables à leur sujet. Il est



Taja Oman, Ana Eržen, Urška Petrovčič, septième année, Kranj, Slovénie.

difficile d'obtenir des informations sur la violence mais, sans informations, il est difficile de trouver des solutions appropriées pour garantir l'efficacité réelle de notre action.

Neuf consultations régionales alimenteront l'étude, dont la Consultation Europe/Asie centrale à Ljubljana, Slovénie (5-7 juillet 2005). Cette Consultation rassemblera des experts, des universitaires, des praticiens et des enfants qui examineront ce qui ne va pas et essaieront de trouver un moyen de remédier à la situation. Leur mission est d'appeler à agir, à rompre le silence, à mobiliser et motiver l'opinion et à mettre en place le plan d'action politique qui changera le monde pour les enfants d'aujourd'hui et de demain – un monde où la violence à l'égard des enfants ne sera plus tolérée.

* Bilan Innocenti 5, *Tableau statistique de la mortalité par maltraitance à enfants dans les pays riches*, UNICEF, Centre de recherche Innocenti, septembre 2003.



LA VIOLENCE EN MILIEU INSTITUTIONNEL



Lucija Hraštnik, quatrième année, Mozirje, Slovénie.



Nina Gorše, quatrième année, Slovénie.

Personne ne sait exactement combien d'enfants sont placés en institution en Europe et en Asie centrale. Selon les estimations les plus conservatrices, ils seraient près d'un million, mais les différentes normes et méthodes de calcul des données rendent très difficiles les comparaisons entre les pays.

L'image classique de l'enfant qui a perdu un parent ou les deux et vit dans un orphelinat est loin d'être exacte. Il existe toutes sortes de raisons pour lesquelles des enfants se retrouvent en institution : leurs parents sont peut-être malades ou temporairement incapables de s'occuper d'eux, ou encore demandeurs d'asile ; les enfants peuvent être placés en détention provisoire ou purger une peine de prison ; ils peuvent avoir des difficultés d'apprentissage ou souffrir de handicaps physiques.

Faute de données suffisantes, il est difficile d'évaluer le niveau de violence auquel les enfants sont confrontés dans les institutions, mais la multiplication des témoignages d'abus et les rapports des organisations de protection de l'enfance sont inquiétants et montrent que les enfants – doublement vulnérables parce qu'ils sont isolés dans un environnement étranger – sont vraiment en danger. Et selon le document d'information établi pour la consultation, « du Royaume-Uni à l'Ouzbékistan, des maltraitements de toute sorte ont lieu à une échelle importante ».

Les faits

- Des cas d'abus commis dans des institutions ont été rapportés dans toute la région. Des enquêtes en cours en Irlande et au Portugal font état d'abus sexuels, physiques et psychologiques depuis plusieurs décennies. En Irlande, la Commission constituée par le Gouvernement pour enquêter sur les mauvais traitements à enfants a reçu 3 000 plaintes, dont 60 % présentées par des personnes de plus de cinquante ans victimes de mauvais traitements dans leur enfance alors qu'elles étaient placées dans des institutions.
- En Belgique, en France, au Kirghizistan, en République de Moldova et en République tchèque, les châtiments corporels ne sont pas explicitement interdits dans les institutions.
- Selon des rapports d'ONG sur la situation des droits de l'enfant, 80 % des enfants placés en internat sont traités « avec cruauté » au Kazakhstan, alors qu'en Albanie les orphelins seraient « souvent victimes d'abus physiques ».
- Les institutions sont souvent inadaptées, avec des conditions d'hygiène déplorables, un chauffage insuffisant et une alimentation inadéquate. Une grande part des violences subies par les enfants est due aux autres enfants. Une étude réalisée au Royaume-Uni sur la violence chez les enfants placés en institution montre que la moitié des cas déclarés de violences entre enfants impliquait une grande violence physique comme l'usage de couteaux, ou des coups de pied ou des coups de poing, et la moitié concernait des violences non physiques, comme le vandalisme et les menaces.
- Les mineurs sont souvent détenus avec des adultes : selon la Coalition nationale allemande pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, ils sont victimes de menaces, de chantage et mêmes de viols. Le Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture* a noté qu'en Croatie des gardiens ont été vus en train de frapper des mineurs à coups de poing, coups de pied ou avec des matraques.
- Il est établi qu'en Albanie, en France, en Géorgie, en Ouzbékistan, en Roumanie, en Suisse et en Ukraine, des policiers ont maltraité des enfants et des adolescents placés en garde à vue.
- Les enfants appartenant à des minorités ethniques sont surreprésentés dans les institutions de soins et de détention. Selon la Banque mondiale, pas moins de 40 % des enfants

* Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.



LA VIOLENCE EN MILIEU INSTITUTIONNEL

vivant en institution en Roumanie sont d'origine rom, alors que les Roms ne représentent que 10 % de la population du pays.

Que fait-on actuellement ?

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant rend les gouvernements responsables de la protection des enfants placés en institution et interdit la détention arbitraire d'enfants. Elle stipule également que les enfants privés de liberté doivent être traités avec humanité et séparés des adultes.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation établissant les droits des enfants vivant en institution, y compris le droit d'être élevé dans un milieu sans violence.

L'Union européenne a adopté une directive selon laquelle les enfants demandeurs d'asile doivent être placés avec des membres adultes de leur famille, dans une famille d'accueil ou dans des centres spécialement conçus afin d'assurer leur protection.

Le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe* est chargé d'inspecter les lieux où sont détenus les mineurs.

De plus en plus d'États ont conscience de ces problèmes et entreprennent ou autorisent des enquêtes sur les conditions et les risques liés à la violence dans les institutions de toutes sortes.

Comment améliorer la situation ?

- Interdire les châtiments corporels et les traitements humiliants dans les institutions du monde entier ;
- Fixer des règles précisant quelles sont les formes de sanctions disciplinaires admises et quelles sont les formes interdites ;
- Etablir des directives de base sur la prise en charge des enfants ;
- Elaborer des stratégies de prévention des brimades ou brutalités dans toutes les institutions ;
- Sélectionner attentivement les personnes travaillant avec des enfants, mais aussi leur dispenser une formation adéquate et leur garantir des conditions de travail appropriées ;



UNICEF/SWZK00277/Prozi

Jeunes garçons travaillant dans un centre pour jeunes délinquants en République de Moldova.

- Faire en sorte que les enfants bénéficient d'une éducation appropriée, de loisirs, d'une alimentation saine, de soins de santé et de contacts avec le monde extérieur, en vue de limiter les frustrations ;
- Veiller à ce que les enfants puissent exprimer leurs inquiétudes ou leurs plaintes concernant la manière dont ils sont traités sans crainte de représailles ;
- Trouver des solutions de remplacement (hors institutions) pour les placements de protection et correctionnels.

Références

Rapport alternatif sur la situation des droits des enfants et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Albanie, CRCA, ACRN, Tirana, août 2004.

Rapport alternatif des organisations non gouvernementales du Kazakhstan, Almaty, 2002.

Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants/Inf (2001) 4.

Observations en guise de conclusions du Comité sur les droits de l'enfant concernant les trente pays de la région examinés depuis 2002.

Rapport complémentaire de la coalition nationale, Coalition nationale pour la mise en œuvre en Allemagne de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Cawson, P., Berridge, D., Barter, C., et Renold, E., *Physical and Sexual Violence amongst Children in Residential Settings: Exploring Experiences and Perspectives*, Université de Luton et NSPCC, Janvier 2001.

Tobis, D., *Moving from Residential Institutions to Community-Based Social Services in Central and Eastern Europe and the Former Soviet Union*, La Banque mondiale, 2000.

HCR, juillet 2003.

* Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.



LA VIOLENCE DANS LA COMMUNAUTÉ

UNICEF/SWZ00271/Pirozzi



Enfants mendiant dans les rues de la capitale, Tbilissi, Géorgie.

Le monde est un endroit dangereux pour un enfant privé de protection. Les études prouvent qu'aucun pays n'est épargné par la violence dans la communauté – même si l'ampleur du phénomène est difficile à mesurer.

La pauvreté, la délinquance et l'exploitation sont le lot quotidien de beaucoup des enfants de la région. L'Europe orientale et l'Asie centrale connaissent des risques spécifiques : la pauvreté fait le lit de la délinquance ; à cause d'elle, des enfants et des jeunes se retrouvent à la rue, d'autres sont affectés à des formes de travail cruelles ou illicites, beaucoup se laissent séduire par des gangs de malfaiteurs et la violence. Les homicides et les blessures connaissent une montée en flèche, notamment en Europe orientale. D'autres enfants encore vivent dans la rue de la mendicité ou de la prostitution, exposés à la violence des clients ou de la police. La pauvreté conduit à l'exploitation ; le crime organisé profite de la misère pour se livrer à la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé pour le compte de délinquants.

Même dans les secteurs les plus structurés de la vie de la communauté, la violence peut guetter les enfants – durant leurs loisirs, dans les clubs et même dans les enceintes religieuses, comme les églises. Certains enfants sont contraints de s'entraîner trop dur ou de jeûner excessivement pour réaliser des performances sportives, d'autres endurent les punitions corporelles de leurs entraîneurs ou de leurs soignants.

Les faits

Il est difficile d'obtenir des statistiques sur la violence dans la communauté. Or, il faut plus de données si l'on veut aider les gouvernements à agir. L'ampleur de la traite des enfants et de

leur exploitation sexuelle reste à évaluer et les chiffres relatifs à la délinquance ne concernent que les cas mis en lumière. Les chiffres ci-après visent à donner un aperçu général de la situation :

- La violence des gangs s'est accrue de façon exponentielle en Europe orientale. En Fédération de Russie, les taux d'homicide de jeunes entre 10 et 24 ans ont augmenté de 150 % depuis la chute du communisme. Les meurtres ont plus que doublé en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie et en Lettonie.
- Aux Pays-Bas, en 1995, le risque d'agression était quatre fois plus élevé parmi les 15-17 ans que parmi les adultes.
- A Brême, en Allemagne, la violence des gangs représente presque la moitié des crimes violents rapportés.
- A St-Petersbourg, sur les 10 000-16 000 sans-abri (chiffre estimé), la moitié a moins de 13 ans. Entre 10 et 30 % d'entre eux sont particulièrement exposés à la violence parce qu'ils sont impliqués dans des activités criminelles (trafic de stupéfiants ou vols) ; environ 20 % des moins de 18 ans vivent de la prostitution.
- La police arrête régulièrement des enfants des rues, les emprisonne et les inculpe de délits mineurs.
- Le travail forcé est monnaie courante dans les champs de coton d'Asie centrale. Les enfants sont soumis à des conditions de travail inhumaines en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan.
- En 2003, la police londonienne a identifié 14 cas d'enfants victimes de la traite à des fins d'esclavage domestique.
- Des enfants albanais et roumains sont conduits en Europe occidentale pour aider des gangs de malfaiteurs à commettre des vols et d'autres crimes.
- Depuis 1995, plus de 5 000 cas d'abus d'enfants par le clergé catholique ont été rapportés dans le monde entier. Ces dernières années, 30 prêtres ont été accusés d'abus sexuels en France ; 21 cas ont été notifiés en Grande-Bretagne entre 1995 et 1999, et 13 en Allemagne entre 1994 et 2001.
- Selon les rapports d'experts, environ 20 % des jeunes dans le monde sportif sont exposés à des abus et environ 10 % en sont réellement victimes.

Qu'est-ce qui est fait ?

Des traités internationaux, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention européenne des droits de l'homme, prévoient des moyens pour protéger les enfants – dont leur droit à la vie et à une vie familiale.

Les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) visent à abolir les pires formes de travail des enfants,



LA VIOLENCE DANS LA COMMUNAUTÉ

comme la vente et la traite d'enfants, la prostitution, leur engagement dans les forces armées et/ou dans des industries dangereuses, ou encore le travail forcé.

La convention la plus récente du Conseil de l'Europe vise à stopper la traite des enfants. Sa Convention sur la cybercriminalité donne à la police les moyens de travailler par delà les frontières pour fermer les sites de pornographie enfantine.

Le Royaume-Uni a ouvert la première unité pour protéger les enfants dans le domaine sportif, et la Football Association a mis sur un pied un groupe de stratégie éthique pour s'attaquer au problème.

Comment faire davantage ?

- Les gouvernements doivent mettre en pratique les engagements qu'ils ont souscrits en signant divers traités internationaux.
- Le vagabondage, la prostitution et la mendicité devraient être dépenalisés pour les enfants.
- En revanche, l'exploitation sexuelle et la possession de pornographie enfantine devraient être criminalisées.
- Les gouvernements doivent promulguer des lois leur permettant de poursuivre leurs ressortissants pour des crimes sexuels commis à l'étranger.
- La police devrait être formée à la prise en compte et au respect des droits des enfants, et traiter leurs cas avec un tact tout particulier.
- Toute personne travaillant avec des enfants devrait faire l'objet de contrôles préalables pour s'assurer qu'elle n'a pas de casier judiciaire pour violence criminelle.



UNICEF/SVZ00297/Prozi

Enfants au Centre Gavroche, Bucarest, Roumanie.

- Il faudrait adopter des mesures de lutte contre le travail des enfants qui tiennent compte de l'ensemble des facteurs et qui donnent la priorité à l'éradication de la pauvreté.
- Les actions tant nationales qu'internationales conduites contre la traite des enfants devraient prendre en compte les besoins spécifiques des enfants.
- Les pays riches devraient immédiatement accroître l'aide internationale destinée à la lutte contre la pauvreté.

Références

OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, 2002.

Ashagrie, K., *Statistics on Working Children and Hazardous Child Labour in Brief*, OIT, Genève, 1998.

OIT/IPEC, *Roumanie. Working Street Children in Bucharest: A Rapid Assessment*, Genève, 2002.

OIT/IPEC, *In-depth analysis of the situation of Working Street Children in St. Petersburg 2000*, St-Petersbourg, 2001 ; *In-depth analysis of the situation of Working Street Children in the Leningrad Region 2001*, St-Petersbourg, 2002 ; *In-depth analysis of the situation of Working Street Children in Moscow 2001*, Moscou, 2002.

Rapport de M. Alvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'homme, sur ses visites en Fédération de Russie, 15-30 juillet 2004, 19-29 septembre 2004, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 20 avril 2005, CommDH (2005) 2.

The International Crisis Group, *The Curse of Cotton: Central Asia's Destructive Monoculture*, Asie, Rapport n° 93, 28 février 2005.

Human Rights Watch, *Children of Bulgaria: Police Violence and Arbitrary Confinement*, 1996 ; Human Rights Watch, *Submission to the Committee on the Rights of the Child for its Day of General Discussion on State Violence Against Children*, 22 septembre 2000.

David, P., *Human Rights in Youth Sport: A Critical Review of Children's Rights in Competitive Sport*, Routledge, Londres, 2005, p. 92-101.

Morello, Sara E., 'The Vatican and Clergy Sexual Abuse', www.bishopswatch.org

Amitié, David Lazič, cinq ans, Slovénie.



LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



Amitié, Tjaša Britovšek, école primaire (5^{ème} année), Mislinja, Slovénie.

En Europe, la plupart des enfants ont la chance de pouvoir aller à l'école. Ils peuvent ainsi apprendre, jouer, se découvrir et découvrir le monde qui les entoure, et construire leur avenir.

Aujourd'hui, les élèves ne risquent plus de subir la cruauté de certains enseignants, car presque toutes les régions d'Europe et d'Asie centrale interdisent les châtiments corporels à l'école. Mais la violence se tapit dans l'ombre, le plus souvent sous la forme de brimades. Les enfants qui sont légèrement différents – plus intelligents, plus gros, plus petits, d'une autre couleur, ceux qui ont un autre accent – sont parfois la cible de railleries ou d'agressions de la part de leurs camarades et, parfois même, de leurs professeurs. Mais il arrive aussi que les enseignants soient eux-mêmes victimes.

Les cas extrêmes – comme le meurtre d'élèves à l'arme à feu par d'autres élèves, ou le suicide d'enfants poussés à bout – sont la preuve que la violence peut avoir des conséquences tragiques si l'on n'intervient pas à temps. Une école sûre est une école sans violence. Il appartient aux gouvernements, aux enseignants, aux élèves, aux parents et à la société dans son ensemble d'œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Les données du problème

Un observatoire européen de la violence scolaire a été créé pour recueillir des informations sur ce phénomène. Il a son siège à l'Université de Bordeaux, en France, et couvre l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suisse.

Il n'est jamais aisé de recueillir des données et des chiffres sur la violence. Beaucoup d'enfants ont peur de s'exprimer et les statistiques peuvent être influencées par les questions que posent les chercheurs, par la taille ou la composition des groupes qu'ils choisissent d'interroger. Les exemples suivants donnent une vue d'ensemble de la situation dans différents pays :

- Selon une étude menée en 2000 en Géorgie sur la maltraitance et les violences physiques infligées aux enfants, sur 4 382 enfants âgés de 6 à 7 ans, 31,8 % auraient reçu une punition corporelle à l'école, dans 96 % des cas de la part des enseignants.
- Selon une enquête menée par l'UNICEF en 2002, en Arménie, auprès de parents et d'enfants de 7 à 18 ans, il n'est pas rare que les enfants soient frappés et giflés, tant à l'école qu'à la maison.
- D'après un rapport officiel du gouvernement russe, 16 % des élèves subissent des violences physiques de la part des enseignants et 22 % des violences morales.
- Selon des études menées par l'Université de Bordeaux, sur les 35 000 élèves interrogés en France, 10 % ont subi des brimades. Il ressort des études menées en Slovénie que ce serait le cas pour 45 % des élèves dans ce pays. Au Royaume-Uni, selon l'organisme d'aide aux enfants, ChildLine, le nombre d'appels à l'aide d'enfants victimes de brimades a augmenté de 42 % en 2004 – l'augmentation la plus importante que l'organisme ait connue depuis sa création, il y a 18 ans. Environ 500 enfants téléphonent chaque année en raison de pulsions suicidaires.
- Les filles sont plus souvent victimes de brimades que les garçons, et 85 % des brimades sont le fait de garçons. Très peu d'études ont porté sur les filles auteurs de brimades. On estime que 80 % des actes violents sont commis par les 12-16 ans.



UNICEF/SWZK0284/Krikorian

Exemple de bonnes pratiques à l'école spécialisée de Vardeshen, Arménie, où les enfants reçoivent un soutien psychologique pour les aider à surmonter les effets de la violence.

Quelques initiatives

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, tout enfant doit bénéficier d'un environnement scolaire sûr.

D'après les données recueillies par le groupe militant Initiative mondiale, les châtiments corporels sont, en principe, interdits partout en Europe et en Asie centrale, sauf dans l'île anglo-normande de Jersey, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, mais on ignore si, dans ces pays, ces pratiques restent dans les limites de la loi.



LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

De nombreux pays ont lancé des campagnes de lutte contre les brimades. Des personnalités comme David Beckham et la princesse héritière Victoria de Suède apportent leur soutien aux enfants brimés.

Le Conseil de l'Europe est à l'origine d'une Charte européenne pour une école démocratique sans violence. Elaborée avec le concours d'enfants de 40 écoles de 19 pays européens, elle a été adoptée en 2004 par plus de 17 000 élèves dans toute l'Europe. Cette charte fixe les méthodes que doivent adopter les écoles pour faire face à la violence et aux brimades, en associant de manière positive les enseignants, les élèves, le personnel enseignant et la communauté locale.

Les programmes qui fonctionnent sont ceux qui associent toute la communauté et favorisent l'écoute et le dialogue en milieu scolaire – notamment lorsque ces programmes sont lancés avant que la violence ne s'installe. Certains pays, comme la Suède, envisagent de promulguer de nouvelles lois pour rendre les autorités scolaires juridiquement responsables des brimades et de la violence, et pour faciliter le dépôt de plaintes par les élèves.

Nos propositions

Il importe :

- que les États prennent des mesures efficaces pour faire de l'école un lieu sûr et agréable ;
- que des systèmes de préalerte soient mis en place pour repérer les difficultés avant qu'elles ne se transforment en réelle violence. La prévention est la clé d'une école sans violence ;
- que les écoles mettent en place une stratégie de lutte contre la violence, en faisant participer les enseignants, les élèves, les membres du conseil scolaire et la communauté locale. La participation des enfants à chaque étape du processus est un facteur essentiel ;
- que les enseignants et les élèves soient formés au problème de la violence et que ce problème figure dans les programmes scolaires ;
- de promouvoir le recours à des modes de résolution des conflits, moins interventionnistes, comme la médiation où les intéressés puissent décider ensemble de la conduite à adopter ;
- de bâtir une école qui repose sur des fondements démocratiques – le dialogue élèves/enseignants n'étant pas l'exception, mais la règle.



Exemple de bonnes pratiques à l'école spécialisée de Vardeshen, Arménie, où les enfants reçoivent un soutien psychologique pour les aider à surmonter les effets de la violence.

Références

Chinkov V., « Violence parmi les enfants et les jeunes en Fédération de Russie » dans *Violence à l'école, Un défi pour la communauté locale, Conférence 2-4 décembre 2002*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, dans le projet intégré « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique », Les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003, pp. 65-70.

Mikus Kos A., « Violence des pairs et brimades en Europe du Sud-Est », dans *Violence à l'école, Un défi pour la communauté locale, Conférence 2-4 décembre 2002*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, dans le projet intégré « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique », Les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003, pp. 71-77.

Debarbieux E., *Etudes sur la violence en milieu scolaire*, 1996, 1999, 2001.

Recherches menées par le Conseil de l'Europe dans le cadre du projet « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique ».

Statistiques annuelles de Childline, permanence téléphonique du Royaume-Uni destinée aux enfants et aux jeunes.

<http://www.endcorporalpunishment.org/>

Étude sur la violence infligée aux enfants en Arménie, UNICEF, 2003.



Amitié, Tina Bekric, école primaire (troisième année), Kamnik, Slovénie.



LA VIOLENCE AU SEIN DU FOYER ET DANS LA FAMILLE



UNICEF/SWZK00171/Pirozi

Une mère et son enfant au Turkménistan.

Aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la famille est « le milieu naturel pour la croissance et le bien-être ». Les études menées en Europe et en Asie centrale brossent néanmoins un tableau plus sombre de la réalité. Pour beaucoup d'enfants, la maison n'est pas un paradis, mais plutôt un enfer : le lieu où la violence est la plus présente, le lieu où elle est le moins visible.

La société hésite encore à agir contre la violence au sein de la famille. Les enfants sont souvent considérés comme la « propriété » des parents, et non comme des individus à part entière détenteurs de leurs propres droits à la protection. Les sanctions violentes et humiliantes infligées par les parents et les proches sont très fréquentes dans la majorité des pays d'Europe et d'Asie centrale, et elles ne sont pas sanctionnées par la loi. Certaines pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les crimes d'honneur, ne sont pas contestées, par ignorance et par peur de choquer.

Chaque jour, dans tous les pays d'Europe, des enfants sont ridiculisés, menacés, frappés ou séquestrés. De tels agissements à l'encontre d'adultes seraient passibles de sanctions.

Les données du problème

Les exemples suivants donnent une vue d'ensemble de la situation en Europe et en Asie centrale. Il n'est jamais aisé de recueillir des données et des chiffres sur la violence. Beaucoup d'enfants ont peur de s'exprimer et les statistiques peuvent être influencées par les questions que posent les chercheurs, par la taille ou la composition des groupes qu'ils choisissent d'interroger. On commence seulement à disposer de données officielles sur les atrocités commises, comme les abus sexuels et les pratiques traditionnelles préjudiciables, la majorité des cas étant couverts d'une chape de silence.

La violence au sein de la famille

- Selon l'UNICEF, chaque semaine, deux enfants meurent en Allemagne et au Royaume-Uni des suites de mauvais traitements, et trois enfants en France.
- Le risque d'homicide est trois fois plus élevé pour les enfants de moins d'un an que pour les 1-4 ans, qui sont à leur tour deux fois plus exposés que les 5-14 ans.
- Selon une étude menée en 2003 en Croatie, 93 % des enfants ont subi des violences.
- La plupart des parents continuent à croire qu'il est acceptable de frapper ou de gifler un enfant.
- Dans bon nombre de pays, 10 à 30 % des enfants sont violemment frappés avec une ceinture, un bâton ou tout autre objet ; dans certains cas, la maltraitance va jusqu'à la torture.
- Plus de la moitié des enfants moldaves interrogés au cours d'une enquête ont signalé avoir déjà reçu des coups et blessures.
- Trois quarts des mères britanniques interrogées au milieu des années 1990 admettaient avoir « frappé » leur enfant avant l'âge d'un an.

Les abus sexuels

- Les victimes sont principalement les filles – pré-adolescentes ou jeunes adolescentes – et les enfants handicapés.
- Selon une étude menée dans 14 pays européens, le taux d'abus sexuels, au sein de la famille et hors de la famille, est de 9 %. Parmi les victimes, 33 % seraient des filles et de 3 à 15 % des garçons.
- Selon une étude menée en 2000 en Roumanie, 9,1 % des enfants interrogés auraient subi des sévices et 1,1 % auraient été violés.
- Au Tadjikistan, 9,7 % des mères de famille ont déclaré que leur mari ou un de leurs proches avait abusé sexuellement de leurs enfants.

Les pratiques traditionnelles préjudiciables

- Les « crimes d'honneur » – c'est-à-dire les crimes perpétrés au sein d'une famille par des proches estimant que l'un des leurs a commis un acte immoral – existent depuis des siècles en Albanie et en Turquie.
- Des jeunes femmes ont été assassinées par leurs proches en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède pour avoir refusé de se conformer aux pratiques traditionnelles.



Maison de l'amour et du soleil, Erik Veznaver, cinq ans, Koper, Slovénie.



LA VIOLENCE AU SEIN DU FOYER ET DANS LA FAMILLE

- Les mariages précoces, qui sont encore pratiqués chez les Roms, obligent de toutes jeunes filles à se marier contre leur gré en Albanie et en Slovaquie.
- Au Royaume-Uni, environ 200 cas de mariages forcés sont signalés chaque année au Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth.

Quelques initiatives

Il ressort de divers rapports que l'Europe est en avance sur les autres régions en termes de mesures prises pour faire cesser la violence à l'égard des enfants. Les pays d'Europe parviennent à se défaire rapidement d'un passé où l'on ne tolérait que trop fréquemment les châtiments violents et humiliants. La Suède, qui avait entamé un processus de réformes législatives il y a cinquante ans, est ainsi devenue en 1979 le premier pays au monde à interdire explicitement les châtiments corporels. Cette démarche a été suivie par l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Norvège, le Portugal, la Roumanie et l'Ukraine. D'autres pays, comme les Pays-Bas, la Slovaquie et la Slovénie, ont annoncé leur intention de promouvoir une loi contre les châtiments corporels.

La réforme des lois s'accélère. La Cour européenne des Droits de l'Homme a prononcé un certain nombre d'arrêts exigeant un durcissement des lois contre la violence sur les enfants et a rappelé aux gouvernements leur obligation de rendre passibles de sanctions pénales les rapports sexuels non consentis.

En Europe, le nombre de programmes de formation au « métier de parent » est en pleine croissance. Par exemple, en République de Moldova, l'éducation au rôle de parent est en train de s'intégrer au système de santé. En Serbie-Monténégro, des équipes d'assistance mobiles et des groupes multidisciplinaires pour la protection de l'enfant sont mis en place dans les villes, en faisant appel au savoir-faire et à la mobilisation des communautés.

Nos propositions

Il importe que :

- les Etats soient rendus responsables des manquements à la protection des enfants contre toute forme de violence ;
- l'Europe devienne une zone exempte de tout châtimement corporel ;
- l'intérêt des enfants ait la priorité dans toutes les mesures politiques et les décisions prises pour prévenir la violence et y répondre ;
- les gouvernements soient à l'écoute des enfants et tiennent compte de leurs points de vue lorsqu'ils prennent des mesures contre la violence ;
- les écoles et les services sociaux et de santé se mobilisent pour enseigner aux adultes que la violence contre les enfants est inacceptable ;
- les enfants apprennent à régler les conflits sans avoir recours à la violence. C'est à l'école qu'il faut les sensibiliser à leurs responsabilités et à la notion de consentement dans les relations sexuelles ;
- les décès ou blessures graves d'enfants survenant à la maison fassent l'objet d'une enquête rigoureuse et systématique ;



UNICEF/SWZK00307/Phozai

Un grand-père et sa petite-fille au Tadjikistan.

- toute personne travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance reçoive un salaire convenable et une formation appropriée, et soit soumise à des codes déontologiques ;
- les tribunaux instaurent des méthodes adaptées aux enfants pour recueillir leurs témoignages ;
- les dispositifs régionaux et internationaux des droits de l'homme soient accessibles aux enfants. Par exemple, ils devraient pouvoir entamer une procédure devant la Cour des Droits de l'Homme ;
- les enfants victimes de la violence puissent accéder librement à des soins gratuits axés sur la réhabilitation et la réintégration ;
- les journalistes rendent compte de l'ampleur du problème de la violence domestique autrement qu'à travers des reportages à sensation sur des cas isolés ;
- les pays européens prennent pleinement conscience des pratiques traditionnelles préjudiciables.

Références

Child Abuse and Neglect in Romanian Families, a National Prevalence Study 2000, Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption (OMS et Banque mondiale), Bucarest, 2002.

L'abus sexuel des enfants en Europe, Corinne May-Chahal et Maria Herczog, Les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003.

Plan d'action du Programme national pour réduire la maltraitance et l'exploitation des enfants au Tadjikistan, par l'UNICEF et la Commission nationale de protection des enfants.

Bilan Innocenti 5 : Tableau statistique de la mortalité par maltraitance à enfants dans les pays riches, Centre de recherche Innocenti de l'Unicef, Florence, 2003.

Réponses au questionnaire gouvernemental diffusé par les Nations Unies dans le cadre de l'étude sur la violence contre les enfants.

Recherche sur l'étendue de la violence punitive sur les enfants, résumée par l'Initiative mondiale pour mettre un terme à tous les châtiments corporels infligés aux enfants. Site consultable à l'adresse suivante : www.endcorporalpunishment.org



QUI SOMMES-NOUS ?



Ion Sestacovschi, neuf ans, République de Moldova.

L'Étude de l'ONU sur la violence contre les enfants est un exemple inédit de partenariat entre des organisations résolues à construire un monde meilleur.

Nous nous efforçons de nous appuyer sur nos valeurs communes pour faire en sorte que, partout dans le monde, chaque individu, indépendamment de sa religion, de sa culture, de ses traditions, de son origine sociale ou de son âge, puisse jouir des mêmes droits et avoir une vie épanouissante, à l'abri de la violence et de l'insécurité.

Les principaux partenaires de la Consultation de Ljubljana sont:

- Le Gouvernement slovène
- Le Conseil de l'Europe
- L'UNICEF
- L'Organisation mondiale de la Santé
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Le Comité consultatif d'ONG pour l'Étude de l'ONU sur la violence contre les enfants



QUI SOMMES-NOUS?

Contacts

Pour des informations d'ordre général, s'adresser à :

Ekaterina Zimianina
Bureau régional de l'UNICEF pour l'ECO/CEI
et les États baltes
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse
Téléphone : 41 22 909 5437
Télécopie : 41 22 909 5909
Courrier électronique : ezimianina@unicef.org

**Pour des informations se rapportant au contenu de
l'Étude, s'adresser à :**

Amaya Gillespie
Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur
la violence contre les enfants
P.O. Box 48
CH-1211 Genève 20 CIC, Suisse
Téléphone : 41 22 791 9342
Courrier électronique : amaya@sgsvac.org



L'ÉTUDE DES NATIONS UNIES



La paix, Anže Šoštari, 8^e année, Artivče, Slovénie.

L'ÉTUDE

1) Qu'est-ce que l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants ?

L'Étude sur la violence contre les enfants est une initiative sans précédent visant à dresser un tableau mondial complet de la nature, de l'étendue et des causes de la violence contre les enfants, et à faire des recommandations claires pour prévenir et réduire les actes de violence.

Premier rapport de ce type en la matière, l'Étude représente un outil capital pour attirer l'attention sur ce problème mondial. Son objectif ultime est d'exhorter les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'encontre des enfants.

L'Étude a été commandée par l'Assemblée générale des Nations Unies et c'est le Secrétaire général de l'ONU qui a chargé M. Paulo Sérgio Pinheiro, expert indépendant, de conduire les travaux. M. Pinheiro, un brésilien, est ancien Secrétaire d'État aux droits de l'homme et, depuis 1990, il dirige le Centre brésilien pour l'étude de la violence.

2) Comment l'Étude définit-elle la « violence » ?

L'étude définit la violence comme le recours intentionnel à la force physique ou au pouvoir, réel ou induit, lorsque celui-ci provoque ou risque de provoquer des blessures physiques ou psychologiques, la mort, un retard dans le développement ou des privations. Dans sa définition de la violence, l'Étude se base sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

3) Quels éléments sont à l'origine de l'Étude ?

Le problème de la violence a été soulevé dans un grand nombre de rapports nationaux soumis au Comité des droits de l'enfant. Il s'est par conséquent avéré nécessaire d'améliorer la compréhension de la portée mondiale du problème et les mécanismes en place pour l'évaluer et y faire face.

Après deux jours de débats sur la violence contre les enfants en 2000 et 2001, le Comité des droits de l'enfant a recommandé de confier au Secrétaire général, par le biais de l'Assemblée générale, la réalisation d'une étude internationale approfondie sur la violence contre les enfants. La Commission des droits de l'homme a adopté une résolution à l'appui de cette recommandation, et a sollicité la désignation d'un expert indépendant.

4) Quel est l'objet de l'Étude ?

L'étude portera essentiellement sur la nature et l'ampleur du problème de la violence contre les enfants dans cinq types de situation :

- le foyer et la famille;
- l'école et le milieu scolaire;
- le milieu institutionnel (orphelinats, enfants en conflit avec la loi);
- la communauté et la rue;
- le lieu de travail.



L'ÉTUDE DES NATIONS UNIES

Pour chaque type de violence, l'étude examinera ce que l'on sait des causes, des risques associés et des facteurs de protection. Elle se concentrera sur les stratégies de prévention, en particulier en identifiant les meilleures pratiques préventives, y compris celles formulées par les jeunes eux-mêmes.

Plusieurs problèmes intersectoriels aggravent la vulnérabilité d'un enfant face à la violence et ils seront également abordés dans l'Étude:

- violence dans les médias et autres lieux virtuels, y compris la pornographie mettant en scène des enfants
- pratiques traditionnelles néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages forcés/précoces
- violence à l'encontre des enfants de minorités ethniques ou de communautés migrantes ou immigrantes
- violence contre les enfants infectés par le VIH/SIDA ou touchés par le VIH/SIDA
- enfants commettant eux-mêmes des actes de violence, à l'encontre de leurs camarades par des brimades, par exemple.

5) Pourquoi l'Étude ne porte-t-elle pas sur la violence contre les enfants dans les conflits armés ?

L'impact des conflits armés sur les enfants est un thème qui a déjà été traité en profondeur en 1996 par Graça Machel. L'Étude qui nous concerne examinera toutefois certains aspects de la violence subie par les enfants en raison de l'instabilité causée par les conflits armés, comme la violence domestique.

6) Quelles agences des Nations Unies participent à l'Étude ?

L'UNICEF, l'OMS et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme se concerteront étroitement pour apporter leur appui à l'expert indépendant. Plusieurs autres agences des Nations Unies, comme l'OIT, prendront également une part active à l'Étude.



UNICEF/SVZK00018/Pirozzi

Un garçon dans un centre de réinsertion sociale en Fédération de Russie.

7) Quand l'Étude sera-t-elle terminée ?

L'élaboration de l'Étude va durer deux ans. L'expert indépendant soumettra le rapport final au Secrétaire général de l'ONU, qui présentera les recommandations du rapport à l'Assemblée générale en octobre 2006. Le document consistera en une brève présentation des résultats pertinents, orientée vers l'action et accompagnée de recommandations précises à l'intention des services compétents au premier chef des États et des gouvernements.

Deux autres rapports sont également prévus :

- une publication plus élaborée qui rappellera les recommandations clés du rapport de l'Assemblée générale et donnera des informations plus poussées sur la situation des enfants, les meilleures pratiques et leur mise en œuvre;
- une version adaptée du rapport, à l'intention des enfants et des jeunes.



CHANGER LES COMPORTEMENTS

UNICEF/SVZK0179/Piozzi



Une mère avec son enfant dans un Centre de protection maternelle à Chisinau, République de Moldova.

« Les enfants ont besoin d'un peu de discipline. Cela ne m'a, personnellement, jamais fait de mal. »

Des études sur la santé mentale montrent invariablement les liens entre la violence et la mauvaise santé. Les adultes qui ont été victimes de mauvais traitements dans leur enfance constituent l'un des maillons d'une chaîne tragique. Ils ont moins de chances que les autres de vivre heureux et épanouis et risquent davantage de se laisser aller eux-mêmes à la violence, seul moyen qu'ils aient appris comme enfants de régler les problèmes.

« Tout le monde est farouchement opposé à une interdiction des châtiments corporels. On ne peut pas changer les comportements. »

L'exemple suédois prouve le contraire. Lorsque, pour la première fois, la Suède a envisagé l'interdiction des châtiments corporels, une forte opposition s'est manifestée; la loi est intervenue en 1979; une campagne de sensibilisation et de formation au métier de parent a provoqué un profond changement de comportement. En 1995, seuls 6 % des parents jugeaient admissible de battre un enfant.

« D'accord, les affaires évoquées dans les journaux sont déplorables mais la violence et les sévices sexuels dans les familles sont vraiment très rares. La famille est un refuge pour les enfants. »

Les affaires qui font la une des journaux sont la partie visible de l'iceberg. Les études menées par des organisations comme le Conseil de l'Europe critiquent les médias qui montent en épingle les faits qui sortent de l'ordinaire – comme les enlèvements par des étrangers – alors que, dans la plupart des cas, la violence et les sévices ont lieu au sein de la famille. Le Bilan Innocenti de l'UNICEF montre que, chaque année, 3 500 enfants de moins de 15 ans meurent à la suite d'agressions physiques et par manque de soins dans les pays industrialisés.

« On ne peut pas s'immiscer dans la culture des autres peuples... même si l'on n'apprécie pas ce qu'ils font. »

Rien n'excuse le type de violence subi par les filles excisées, les enfants forcés de se marier très jeunes ou punis – voire tués – pour avoir transgressé certaines règles culturelles. Des projets de sensibilisation comme le programme Daphné de la Commission européenne ont montré qu'il est possible de travailler avec les responsables communautaires et les chefs religieux pour changer les comportements.

Les pères changent d'avis sur l'excision génitale lorsqu'ils sont confrontés à la réalité de la douleur qu'éprouve leur fille. Les communautés ont commencé à étudier des moyens cérémoniels et non violents de préserver les rites marquant la transition entre l'enfance et l'âge adulte.

« Ma voisine bat ses enfants mais cela ne me regarde pas. »

Fermer les yeux sur la violence revient à l'accepter. Il vaut peut-être mieux ne pas affronter directement l'auteur de ces violences mais il y a de nombreux moyens d'apporter son aide. On peut alerter la police ou les autorités ou bien soutenir l'enfant en faisant appel à un service d'assistance téléphonique. On peut aussi s'associer à la campagne contre la violence à l'égard des enfants et faire entendre sa voix en participant à l'un des nombreux groupes européens qui font campagne.



CHANGER LES COMPORTEMENTS

« Les enfants sont des 'durs à cuire'. Ils oublient vite. »

Des entretiens avec des enfants originaires de divers pays et n'ayant que cinq ans montrent l'étendue des dommages. « Ça fait mal dedans » déclare un enfant de sept ans. Un sondage effectué par l'UNICEF auprès d'enfants montre qu'ils veulent avoir la possibilité de discuter avec les adultes pour mettre les choses au clair et non pas qu'on les frappe ou qu'on crie contre eux.

« La plupart des parents ne battent pas leurs enfants. »

Des études montrent que dans les pays où le châtiment corporel est toujours légal, la plupart des parents croient en son utilité et y ont recours. D'après une enquête menée en 2002 en République slovaque, 98,6 % des parents estimaient qu'ils devaient infliger des corrections à leurs enfants et 42 % qu'on pouvait le faire à l'aide d'un instrument.

« Certes la violence est détestable mais ce n'est pas vraiment un problème prioritaire. Ce n'est pas comme si elle nuisait à l'économie, n'est-ce pas ? »

La violence coûte cher. Il faut de l'argent pour les services de santé – tout d'abord pour remettre en état les membres meurtris puis pour « rafistoler » les vies meurtries car les adolescents et les adultes ayant subi des sévices dans leur enfance se tournent vers la drogue, l'alcool ou l'absentéisme pour échapper à leurs problèmes. Un rapport de 1999 de l'OMS sur la prévention suggère que pour la société, le coût humain et financier des sévices sexuels infligés aux enfants est très élevé : le coût des mesures de prévention est largement inférieur aux coûts initial et à long terme combinés pour les personnes, les familles et la société.



UNICEF/SWZ00180/Pirozzi

Un grand-père avec sa belle-fille et trois de ses dix petits-enfants au Tadjikistan.

« Ils peuvent être blessés dans leur chair par des bâtons et des pierres mais les mots ne blessent jamais. Par conséquent, si je ne bats pas mon enfant, je ne peux pas lui faire de mal, n'est-ce pas ? »

Les punitions sans violence peuvent être tout aussi préjudiciables. Des travaux menés par le Conseil de l'Europe ont montré que la violence mentale – qui consiste, par exemple, à menacer, à ridiculiser ou à effrayer l'enfant – pose de graves problèmes de santé en Europe. Les enfants sont également affectés par la violence entre les parents. La meilleure solution, c'est que les gouvernements apportent un soutien aux parents pour les aider à déterminer comment bien réagir.



Ma famille, Marina Eberl, six ans, Brezovica, Slovaquie.



UNICEF/SN2K0279/Pirozzi

Un garçon regarde la télévision dans un centre d'isolement temporaire à Dushanbe, Tadjikistan.

Les médias orientent notre vision du monde et sont, par conséquent, en première ligne pour changer les attitudes vis-à-vis de la violence à l'égard des enfants. Les journalistes, les photographes, les rédacteurs et les réalisateurs sont les yeux, les oreilles et la voix du public et ont pour mission essentielle de braquer les projecteurs sur les abus de pouvoir et les violations des droits de l'homme. Par leur action, ils peuvent encourager les gouvernements, l'opinion publique et la société civile à effectuer des changements. Ils sont exceptionnellement bien placés pour aider les citoyens à comprendre comment mettre fin à la violence à l'égard des enfants.

Les reportages doivent répondre à un souci d'éthique. Des études sur la façon dont les médias rendent compte des événements montrent qu'ils mettent trop souvent l'accent sur des cas horribles mais isolés, que les journalistes se laissent trop facilement aller au sensationnalisme et que la tendance à exploiter les histoires plutôt qu'à les expliquer laisse la société dans l'ignorance de ses responsabilités.

Le guide de l'UNICEF sur *Les médias et les droits des enfants* a été élaboré pour aider les professionnels des médias qui s'occupent des faits divers concernant les enfants à en parler de manière responsable, en protégeant l'enfant et en dénonçant les adultes qui manquent à leurs obligations à l'égard des enfants.

Des organisations comme la Fédération internationale des journalistes (FIJ) reconnaissent que les journalistes doivent non seulement faire des reportages objectifs et exacts mais aussi rendre compte de l'opinion des enfants. Le respect des droits de l'enfant fait partie du code déontologique de la FIJ qui a aussi élaboré sur le sujet des lignes directrices internationales pour aider les professionnels des médias (« Putting Children in the Right » : donner raison aux enfants).

Que peuvent faire les journalistes ?

- Susciter le débat sur la question de la violence à l'égard des enfants dans notre région en couvrant bien cette question.
- Respecter la vie privée des enfants et protéger leur identité dans ces situations.
- Donner aux enfants l'accès aux médias afin qu'ils puissent exprimer leur avis.
- Solliciter l'avis des enfants en prenant bien garde de protéger leur identité.
- Veiller à ce que la validité des enquêtes ne soit pas compromise par la protection des sources.
- Exhorter les gouvernements à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Lutter contre la maltraitance des enfants en « déssexualisant » le langage utilisé et en soulignant que les victimes de l'exploitation sont des enfants.
- Travailler avec les ONG ou des personnes en qui les enfants ont confiance pour recueillir des informations.
- Encourager les projets qui associent les enfants comme l'agence de presse « Children's Express » au Royaume-Uni et utiliser la documentation préparée par cette agence.
- Faire un effort pour traiter les questions du point de vue de l'enfant, par exemple en interviewant les enfants des rues sur la façon dont ils perçoivent leur univers.

Qu'est ce que les journalistes devraient éviter ?

- De faire du journalisme sexuel, violent ou axé sur les victimes qui risque de porter préjudice aux enfants.
- De recourir à des stéréotypes et de verser dans le sensationnalisme.
- De renforcer les préjugés et les idées préconçues qui contribuent à faire tolérer la violence à l'égard des enfants.
- De donner des adolescents ou des jeunes enfants l'image de personnes ayant acquis une maturité sexuelle.
- De présenter les enfants comme des « vauriens » (dans les reportages sur la délinquance de rue, par exemple).



Hana Foričič et Urša Terčon, neuf ans, Komen.



LES MÉDIAS

www.violencestudy.org/europe-ca



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE



Tenons-nous la main, Luka Kuhar, école primaire (cinquième année), Ljubljana, Slovénie.

SI VOUS ÊTES *parlementaire*, vous pouvez :

- **Légiférer sur la protection des enfants** contre toute forme de violence, maltraitance et exploitation, et veiller à mettre en place des dispositifs d'application et de contrôle efficaces.
- **Suivre la situation des enfants** et veiller à ce que les dispositifs de signalement et de réponse à la violence soient bien en place. Proposer la création par voie législative d'un organisme indépendant de **protection des droits de l'enfant**.
- **Surveiller la cohérence des mesures gouvernementales de protection des enfants contre la violence** et évaluer leur impact.
- **Faire de l'aide aux familles** une priorité et l'inscrire dans les programmes politiques.
- **Veiller à ce que les gouvernements allouent des crédits suffisants** à la prévention de la violence contre les enfants et à la protection des victimes. Exiger un budget expressément consacré aux enfants.
- **Collaborer avec les groupes de la société civile** qui œuvrent pour faire cesser la violence contre les enfants et participent aux campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Veiller à ce que les enfants et les jeunes prennent, eux-aussi, une part active au processus.

SI VOUS ÊTES *un professionnel en contact direct avec les enfants*, vous pouvez :

- **Apprendre à reconnaître chez les enfants les signes annonciateurs de violence et de maltraitance** et signaler les cas suspects.
- **Briser le silence**. Entamer le dialogue avec vos collègues, et demander une formation sur les effets de la violence sur les enfants et les bonnes réponses à apporter.
- **Etre un modèle**. Adopter une conduite qui respecte l'intégrité physique et la dignité de l'enfant.
- **Refuser l'acceptation de la violence dans la société**. Encourager le débat sur la violence contre les enfants, inciter parents et enfants à trouver des moyens d'y répondre et mobiliser les associations concernées.
- **Faire pression sur les décideurs**, pour faire du bien-être des enfants une priorité nationale.

SI VOUS ÊTES *membre d'une association*, vous pouvez :

- **Sensibiliser l'opinion à la violence contre les enfants**. Recueillir des informations sur la violence et lancer des campagnes pour l'interdire et l'éradiquer.
- **Suivre les actions et programmes gouvernementaux** et exhorter les politiques à faire de la lutte contre la violence une priorité.
- **Refuser l'acceptation de la violence dans la société**. Encourager et faciliter les discussions publiques sur la violence, aux niveaux locaux et nationaux.
- **Aider les gouvernements** à développer des modèles de protection et de prévention des enfants contre la violence. Vous pouvez mettre en commun vos données d'expériences, vos bonnes pratiques et les enseignements à en tirer.



UNICEF/SWZK00234/Pirozzi

Centre pour orphelins du SIDA et enfants abandonnés à Kaliningrad, Fédération de Russie.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SI VOUS ÊTES un parent ou le tuteur légal d'un enfant, vous pouvez :

- **Etre un modèle.** Vous engager personnellement à éduquer vos enfants dans un climat où la violence n'a pas sa place et encourager les autres à faire de même.
- **Apprendre à reconnaître les signes de la violence et de la maltraitance** chez votre enfant et à vous renseigner sur les dispositifs de signalement et d'aide.
- **Aider vos enfants à prendre conscience de leur droits.** Veiller à ce que vos enfants et leurs amis sachent qu'ils ont le droit d'être protégés de toute forme de violence, et qu'ils aient accès aux conseils et à l'assistance dont ils ont besoin pour faire valoir ce droit.
- **Briser le silence** et diffuser le message que la violence contre les enfants est inacceptable et compromet leur développement personnel.
- **Mobiliser les gens autour de vous.** Soutenir les campagnes scolaires, locales et nationales visant à interdire et éliminer toutes les formes de violence contre les enfants.

SI VOUS ÊTES un enfant ou un jeune, vous pouvez :

- **Chercher à savoir pourquoi** la violence est préjudiciable et inacceptable et le faire savoir autour de vous.
- **Apprendre à distinguer** les différentes formes de violence contre les enfants et les jeunes.
- **Vous renseigner pour savoir où signaler la violence**, si vous deviez en être vous-mêmes victime, ou l'un de vos amis ou voisins.
- **Apprendre** à vous protéger de la maltraitance et de ses effets, et apprendre à identifier les situations à risque que vous pouvez éviter.
- **Parler** de la violence que vous avez subie ou que vous avez vue infligée à d'autres enfants et jeunes, afin qu'ils puissent être bien protégés ou aidés.
- **Prendre une part active** aux différentes activités visant à prévenir la violence contre les filles et les garçons.
- **Rappeler aux adultes** leur devoir de protéger les enfants de la violence et exiger d'eux des explications s'ils n'interviennent pas.
- **Etre un modèle.** Vous engager à créer un environnement, pour vous et vos pairs, où la violence n'a pas sa place.

